

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 1er Avril 2019

<u>Présents</u>: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Madeleine BRUSCHET, Martine JUND, Christophe PETIT, Pascale SAUREL, Ulysse ZANIBELLATO, Jean-Claude ARNAUD, Jean-Philippe ROQUES.

Absents: Cathie MOTYL, Jean-Bernard PHALIPPOU.

Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Jean-Philippe ROQUES)

Personnel: Odile VERGNES.

Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du 18 Mars 2019,
- Budgets 2018 :
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion,
- Budgets 2019:
- Vote des taux (TFB TFNB TH),
- Vote des budgets primitifs,
- Délibération ZAD (Zone d'Aménagement Différé)
- · Délibération droit d'occupation du domaine public
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire accueille les élus.

En ouverture du Conseil municipal, Mr le Maire indique que ce Conseil Municipal nous permettra notamment de voter les Comptes Administratifs 2018, les Comptes de Gestion 2018 ainsi que le budget primitif 2019.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019.

Pas d'observations, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité par les élus présents et représentés.

2 – Présentation et vote du compte administratif 2018.

Conformément à la règle, Monsieur le Maire sort de la salle pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs.

En son absence, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Nathalie LACASSAGNE, 1^{er} Adjointe au Maire.

Bernard CALMETTES, adjoint chargé des finances, présente les deux comptes administratifs (Général, lotissement Garance) au conseil Municipal :

- Comptes administratifs:

Général:

La présentation générale des comptes fait apparaître avant inscription des restes à réaliser à reporter en N+1 un total des dépenses de 1 108 511,60 euros et un total des recettes de 1 115 827,92 euros.

Soit un résultat bénéficiaire intermédiaire de 7 316,32 €

lequel résultat devra être identique dans les comptes de gestion présentés par la suite.

Après intégration des restes à réaliser soit 1 140,00 € en dépenses d'investissement et 146 652,80 € en recettes d'investissement, montants que nous reporterons sur 2019, nous arrivons à un total des dépenses de 1 109 651,60 € et un total des recettes de 1 262 480,72 €

Soit un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2018 de 152 829,12 euros.

Pour la section Fonctionnement:

Total des dépenses :

743 741,87 €

Total des recettes:

788 931,61 €

Pour la section Investissement:

Total des dépenses :

365 909,73 €

Total des recettes:

473 549,11 €

Les postes les plus significatifs ayant impacté ces mouvements sont ensuite détaillés. Bernard Calmettes informe l'assistance sur deux comptes de dépenses de fonctionnement pouvant soulever interrogations :

Le compte « Energie/Electricité » dans lequel figure un montant de 5 403,45 € se rapportant à des régularisations de 2016 et de 2017,

Le compte « Personnel affecté par le GFP... » dans lequel figure le rattrapage de 2017, afin d'être en conformité avec la procédure comptable mise en place par la Communauté d'Agglomération.

Aucune question n'est posée et la vue d'ensemble de la présentation du compte administratif général est adoptée à la majorité par les élus présents et représentés avec 12 voix pour. (Mr. Le maire ne participant pas au vote)

• Lotissement Garance:

Au cours de l'exercice 2018 nous avons procédé à un transfert de 61 500,00 € vers le budget général. (formalités accomplies en avril 2018)

En conséquence le compte administratif enregistre une dépense d'investissement de ce même montant.

Il n'y a pas eu d'autres mouvements enregistrés sur les comptes « Lotissement Garance » Nous retrouvons donc les reports de l'exercice N-1 (2017) soit :

Report en section de fonctionnement :

58 885,08 €

Report en section d'investissement :

130 901,04 €

soit un résultat bénéficiaire de 128 286,12 €

Aucune question n'est posée et le compte administratif « lotissement Garance » est adopté à la majorité par les élus présents et représentés avec 12 voix pour. (Mr. Le maire ne participant pas au vote).

Retour de Monsieur le Maire pour la suite du Conseil municipal.

3 – Présentation et vote du compte de gestion 2018.

Bernard CALMETTES présente les deux comptes. (Général, Lotissement Garance)

• Général :

La présentation générale du compte de gestion établi par la trésorerie fait ressortir :

1) En Fonctionnement : un montant de recettes de 763 052,52 € et un montant de dépenses de 743 741,87 €. (résultat de + 19 310,65 € qui correspond à notre capacité d'auto-financement))

Après intégration des reports et transferts de l'exercice N-1 soit + 25 879,09 € le résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement est de 45 189,74 €

2) **En Investissement** : un montant de recettes de 307 117,29 € et un montant de dépenses de 364 769,73 € (résultat de – 57 652,44 €)

Après intégration des reports et transferts de l'exercice N-1 soit + 19 779,02 € le résultat de clôture de l'exercice en investissement est de - 37 873,42 €

Soit un résultat bénéficiaire de 7 316,42 €

Aucune question n'est posée et le compte de gestion « Général » est adopté à la majorité par les élus présents et représentés avec 13 voix pour.

Lotissement Garance:

Ce compte de gestion a enregistré le transfert d'une somme de 61 500,00 € vers le compte général de la commune.

Compte tenue de cette écriture, le résultat se trouve diminué d'autant et fait apparaître un résultat bénéficiaire au 31/12/2018 de 128 286,12 €. (contre 189 786,12 € en 2017)

Aucune question n'est posée et le compte de gestion « Lotissement Garance » est adopté à la majorité par les élus présents et représentés avec 14 voix pour.

4 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Bernard CALMETTES fait référence à la réunion de la Commission Finances du 25 mars 2019 au cours de laquelle la question des taux des impôts locaux pour 2019 a été évoquée. Après échanges de vue, les membres présents lors de cette réunion n'ont pas souhaité procéder à une révision des taux pour 2019, considérant que les bases ont été réévaluées de l'ordre de 2,50 %.

Il est donc donné lecture des éléments suivants :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Bases Prévisionnelles	Produit attendu
Taxe habitation	7,22 %	7,22%	1 483 0000	107 073
Taxe Foncière B	14,98 %	14,98 %	2 025 000	303 345
Taxe Foncière NB	47,70 %	47,70 %	16 100	7 680

Total produit attendu:

418 098 €

94 874,00 €

A noter donc, qu'à taux égaux, nous aurons un produit supplémentaire de l'ordre de 11 450 €

Il faut ajouter à cela une somme de 6 967 € au titre des allocations compensatrices pour les 3 taxes ci-dessus.

Aucune question n'est posée et les trois taux sont adoptés à la majorité par les élus présents et représentés avec 13 voix pour.

5-Présentation et vote des budgets primitif & Lot. Garance 2019.

Bernard CALMETTES, adjoint en charge des finances, présente les deux budgets primitifs. (Général et lotissement Garance)

Budget Général primitif:

Recettes d'investissement:

Le budget global de la commune s'élève à 1 055 113,54 € contre 1 267 326,29 € en 2018.

Pour le fonctionnement, le budget s'élève à 813 586,74 €, pratiquement identique au budget primitif de 2018. (813 627,09 €)

Pour l'investissement, le budget s'élève à **241 526,80** €. Il était de 453 699,20 € pour 2018. Il se décompose :

Restes à réaliser de l'exercice précédent :	146 652,80 €
Total:	241 526,80 €
Dépenses d'investissement : Restes à réaliser de l'exercice précédent : Solde d'exécution d'investissement reporté :	202 513,38 € 1 140,00 € 37 873,42 €
Total:	241 526,80 €

Liste des investissements 2019 :

64 790,00 €	Remboursements Emprunts. (Capital)		
300,00€	Dépôts & Cautionnements. (logements, pôle funéraire)		
1 923,38 €	Frais d'Etudes		
29 000,00 €	Déplacements Containers		
18 000,00 €	Aire de Jeux, Ecole		
11 000,00 €	Aire de Jeux, Pastel		
6 000,00 €	Réfection terrain de Foot		
6 000,00 €	Divers		
9 000,00 €	Hôtel de Ville (Divers Mairie)		
2 100,00 €	Réfection enduit (Bâtiment scolaire)		
12 200,00 €	Remaniement toiture Eglise		
32 200,00 €	Bardage + portail Préau		
2 000,00 €	Divers Voirie		
2 000,00 €	Matériel Bureau & Informatique		
6 000,00 €	Lave-Vaisselle + autres besoins		
202 513,38 €			

Aucune question n'est posée et le budget primitif général est adopté à la majorité par les élus présents et représentés avec 13 voix pour.

Budget primitif Lotissement Garance:

Fonctionnement:	<u>Dépenses</u>	Recettes
Total des dépenses :	60 885,08 €	2 222 22 2
Total des recettes:		2 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté :		58 885,08 €
Total section de fonctionnement :	60 885,08 €	60 885,08 €
Investissement:		
Total des recettes :		60 885,08 €
	69 401,04 €	
Solde d'exécution de la section d'Invest	<u>09 401,04 C</u>	
Total section d'investissement :		130 286,12 €
TOTAL DU BUDGET :	60 885,08 €	191 171,20 €

Comme indiqué ci-dessus un montant prévisionnel de 2 000,00 € est porté en recettes de fonctionnement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le montant des recettes soit 60 885,08 € est viré en recettes d'investissement par la contrepartie des dépenses de fonctionnement.

Ce budget n'est pas équilibré puisqu'aucune dépense d'investissement n'est envisagée sur ce Lotissement Garance.

Aucune question n'est posée et le budget Lotissement Garance est adopté à la majorité par les élus présents et représentés avec 13 voix pour.

6-Zone d'Aménagement Différé (ZAD)

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, collectivité compétente en matière de PLU, souhaite créer 4 ZAD situées sur les communes d'Albi de Marssac et de Terssac.

La ZAD étant un outil de « maîtrise foncière » qui ouvre un droit de préemption sur l'ensemble des parcelles afin de contrôler l'évolution du secteur géographique et de contenir la spéculation foncière en maîtrisant les coûts d'acquisition pour les collectivités.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création des 3 ZAD qui concernent Terssac.

Les propositions pour les périmètres de ZAD à vocation économique sont les suivantes :

- a) la zone entre l'A68 et la voie ferrée sur les communes de Marssac et Terssac,
- b) l'extension de la ZA Albipôle au nord de la voie ferrée en continuité du bassin de rétention,
- c) la continuité de la ZA Brouillac, le long de la l'A68,
- d) la continuité de la ZA Eco2 Rieumas, par la pointe de Marre.

7- Tarif des droits de place

Afin de faciliter la venue de commerces ambulants sur la commune, le tarif des droits de place est modifié comme suit :

- 30 euros pour 2 jours et 10 euros par jour supplémentaire
- 10 euros pour 1 journée (avec branchement)
- Gratuité pour une journée (sans branchement)

8- Questions et informations diverses

- La Fédération des oeuvres laïques du Tarn propose à la commune de Terssac la mise en place d'ateliers autour de l'utilisation du smartphone et des tablettes aux seniors (+de 60 ans).
- Un Service Civique animera deux ateliers par semaine le jeudi et le vendredi de 10 h à 12h à la salle convivialité du Pastel pour mieux communiquer avec son smartphone ou sa tablette.
- préparer sa commande du drive en ligne
- mieux communiquer avec sa famille
- · effectuer des démarches administratives
- effectuer des recherches géolocalisées

Les sujets ne manquent pas pour aider nos seniors à plus d'agilité dans un monde de plus en plus numérique et dématérialisé. Ce projet est validé par le conseil et servira de point de départ à une réflexion dans le cadre du CCAS pour la mise en place d'un service plus pérenne.

La séance est levée à 23 h 15.

Le secrétaire de séance

Bernard CALMETTES.